



REGLEMENTATION PROVINCIALE

Direction provinciale chargée de l'application du texte :
- Direction juridique et d'administration générale

M14

ARRÊTÉ **n° 880-2015/ARR/DJA du 26 mars 2015** ***portant désignation des personnes qualifiées au sein*** ***des organismes extérieurs***

LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération modifiée n° 122 du 26 septembre 2005 relative aux commissions pour les enfants et les jeunes en situation de handicap de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 456 du 8 janvier 2009 portant création de la commission de reconnaissance du handicap et de la dépendance de Nouvelle-Calédonie (CRHD-NC) ;

Vu la délibération modifiée n° 12-90/APS du 24 janvier 1990 relative à l'aide médicale et aux aides sociales ;

Vu la délibération modifiée n° 3-2003/APS du 2 avril 2003 relative à l'organisation des placements familiaux des mineurs relevant de l'aide sociale à l'enfance ;

Vu la délibération n° 58-2008/APS du 9 octobre 2008 relative à la commission d'agrément des candidats à l'adoption ;

Vu la délibération modifiée n° 410-2006/BAPS du 19 mai 2006 relative au comité de coordination et de suivi des écoles prioritaires de la province Sud ;

Vu le rapport n° 574-2015/ARR/DJA/SSACA du 23 mars 2015,

ARRÊTE

Modifié par :

- Arrêté n° 1853-2015/ARR/DJA du 15 juillet 2015
- Arrêté n° 1246-2015/ARR/DJA du 13 août 2015
- Arrêté n° 2617-2015/ARR/DJA du 9 novembre 2015
- Arrêté n° 1419-2016/ARR/DJA du 14 juin 2016
- Arrêté n° 364-2017/ARR/DJA du 16 février 2017
- Arrêté n° 3339-2017/ARR/DJA du 15 janvier 2018
- Arrêté n° 1544-2018/ARR/DJA du 11 avril 2018
- Arrêté n° 1220-2018/ARR/DJA du 9 mai 2018
- Arrêté n° 2047-2018/ARR/DJA du 1^{er} juin 2018
- Arrêté n° 3759-2018/ARR/DJA du 1^{er} octobre 2018
- Arrêté n° 4106-2018/ARR/DJA du 30 octobre 2018

- Arrêté n° 20-2019/ARR/DJA du 3 janvier 2019
- Arrêté n° 3536-2018/ARR/DJA du 2 octobre 2018
- Arrêté n° 856-2019/ARR/DJA du 29 mars 2019

TITRE I – SECTEUR DE LA SANTE ET DE L’ACTION SOCIALE

ARTICLE 1 :

Remplacé par arrêté n° 1419-2016/ARR/DJA du 14/06/2016, art.1

(204) A la commission d’agrément des candidats à l’adoption, sont désignés en raison de leur qualité professionnelle :

- Dr Sylvie Orsero, médecin du centre médico-social de la Rivière-Salée, titulaire ;
- Dr Philippe Eono, responsable de la cellule d’évaluation, d’études et de prospective de la direction provinciale de l’action sanitaire et sociale, suppléant.

ARTICLE 2 :

(069) A la commission consultative des aides médicale et sociale, sont désignés en raison de leur qualité professionnelle :

- Mme Claude Etuve, présidente de l’association calédonienne d’aide aux personnes âgées (ACAPA), titulaire ;
- M. Jean-Yves Pietri, président de l’association au service de nos retraités (ASNR), titulaire.

ARTICLE 3 :

Remplacé par arrêté n° 1246-2015/ARR/DJA du 13/08/2015, art.1

Remplacé par arrêté n° 3339-2017/ARR/DJA du 15/01/2018, art.1

Modifié par arrêté n° 1220-2018/ARR/DJA du 09/05/2018, art.1

(073-1) A la commission pour les enfants et jeunes en situation de handicap de la Nouvelle-Calédonie (CEJH-NC), sont désignés en qualité de personnes qualifiées :

- Dr Anne Renard, médecin de santé scolaire, titulaire ;
- Dr Lauretta Sarte, médecin de santé scolaire, suppléante;
- Dr Catherine Grangeon, médecin de protection maternelle et infantile de la DPASS, titulaire ;
- Dr Catherine Blanc-Rossignol, médecin de protection maternelle et infantile de la DPASS, suppléante;
- Mme Caroline Tisserand, assistante sociale, chef du service de l’action sociale de la DPASS, titulaire ;
- Mme Sabine Charles, conseillère technique auprès du chef du service de la DPASS, suppléante ;
- Mme Valérie Lo née Bourineau, directrice d’établissement spécialisé, titulaire ;
- Mme Virginie Dubourg-Pebellier, directrice d’établissement spécialisé, suppléante ;
- Mme Sophie Bourges, psychologue, titulaire ;
- Mme Caroline Le Chelard, psychologue, suppléante.

ARTICLE 4 :

Modifié par arrêté n° 1853-2015/ARR/DJA du 15/07/2015, art.1

Remplacé par arrêté n° 3339-2017/ARR/DJA du 15/01/2018, art.2

Modifié par arrêté n° 1220-2018/ARR/DJA du 09/05/2018, art.2

Modifié par arrêté n° 20-2019/ARR/DJA du 03/01/2019, art.1

(084) A la commission de reconnaissance du handicap et de la dépendance de Nouvelle-Calédonie (CRHD-NC), sont désignés en raison de leur qualité de personnes qualifiées :

- Dr Michel Robin, médecin conseil de la DPASS, titulaire ;
- Dr Pascale Domingue, cellule évaluation étude prospective de la DPASS, suppléante ;
- Mme Karine Yanai, chef du service de l'emploi de la DEFE, titulaire ;
- Mme Agnès Simonnet, responsable du bureau des démarches et recherche d'emploi de la DEFE, suppléante.

ARTICLE 5 :

Modifié par arrêté n° 3339-2017/ARR/DJA du 15/01/2018, art.3

Modifié par arrêté n° 1220-2018/ARR/DJA du 09/05/2018, art.3-1° et 2°

(307) A la commission d'agrément des candidats à la fonction de famille d'accueil, sont désignés en raison de leur qualité professionnelle :

- Mme Dominique Lacroix-Allemand, association de la protection de l'enfance et de la jeunesse en difficulté en Nouvelle-Calédonie (APEJ), titulaire et Mme Valérie Meite, association de la protection de l'enfance et de la jeunesse en difficulté en Nouvelle-Calédonie (APEJ), suppléante ;
- Mme Jacqueline Toyon, vice-présidente de l'association des familles d'accueil en province Sud (AFAPS) titulaire et Mme France Line Mermoud, association des familles d'accueil de brousse (AFAB), suppléante.

TITRE II – SECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT

ARTICLE 6 :

Modifié par arrêté n° 1246-2015/ARR/DJA du 13/08/2015, art.2

(176) Au comité de coordination et de suivi des écoles prioritaires de la province Sud (COMEP), sont désignés en raison de leur qualité professionnelle :

- Dr Henri Cheringou, responsable du service de médecine scolaire de la DPASS, titulaire ;
- Dr Pierre Bachy, médecin de santé scolaire de la DPASS, suppléant.

ARTICLE 6-1 :

Inséré par arrêté n° 1246-2015/ARR/DJA du 13/08/2015, art.3

Remplacé par arrêté n° 1220-2018/ARR/DJA du 09/05/2018, art.4

Remplacé par arrêté n° 865-2019/ARR/DJA du 29/03/2019, art.1

(073-2) A la commission de circonscription pour l'enseignement primaire 1 (CCEP 1), sont désignés en qualité de personnes qualifiées :

- Dr Henri Cheringou, médecin responsable de la médecine scolaire de la DPASS, titulaire ;
- Dr Lauretta Sarte, médecin de la médecine scolaire de la DPASS, suppléante ;
- Dr Catherine Grangeon, médecin responsable de la protection maternelle et infantile de la DPASS, titulaire ;
- Dr Catherine Blanc-Rossignol, médecin de protection maternelle et infantile de la DPASS, suppléante ;
- Mme Sabine Charles, assistante sociale, conseillère technique au service de l'action sociale de la
- Mme Lucie Houlet, assistante sociale au service de l'action sociale de la DPASS, suppléante ;

DPASS, titulaire ;

- Mme Delphine Sielleur, psychologue scolaire de la DES, titulaire ;

- Mme Nathalie Daugreilh, enseignante titulaire d'un diplôme de l'enseignement spécialisé de la DES, titulaire ;

- M. Nicolas Husson, directeur d'école de la DES, titulaire ;

- Mme Stéphanie Letocart, psychologue scolaire de la DES, suppléante ;

- Mme Laurence Fehr, enseignante titulaire d'un diplôme de l'enseignement spécialisé de la DES, suppléante ;

- M. Stéphane Courtine, directeur d'école de la DES, suppléant.

ARTICLE 6-2 :

Inséré par arrêté n° 1246-2015/ARR/DJA du 13/08/2015, art.3

Remplacé par arrêté n° 1220-2018/ARR/DJA du 09/05/2018, art.5

Remplacé par arrêté n° 865-2019/ARR/DJA du 29/03/2019, art.2

(073-2) A la commission de circonscription pour l'enseignement primaire 2 (CCEP 2), sont désignés en qualité de personnes qualifiées :

- Dr Lauretta Sarte, médecin de la médecine scolaire de la DPASS, titulaire ;

- Dr Catherine Grangeon, médecin responsable de la protection maternelle et infantile de la DPASS, titulaire ;

- Mme Frédérique Yamamoto, éducatrice spécialisée, conseillère technique au service de l'action sociale de la DPASS, titulaire ;

- Mme Katia Menanteau, psychologue scolaire de la DES, titulaire ;

- Mme Isabelle Collenot, enseignante titulaire d'un diplôme de l'enseignement spécialisé de la DES, titulaire ;

- Mme Valérie Simon, directrice d'école de la DES, titulaire ;

- Dr Henri Cheringou, médecin responsable de la médecine scolaire de la DPASS, suppléant ;

- Dr Catherine Blanc-Rossignol, médecin de protection maternelle et infantile de la DPASS, suppléante ;

- Mme Joséphine Lemaire, assistante sociale au service de l'action sociale de la DPASS, suppléante ;

- Mme Carole Chevrollier, psychologue scolaire de la DES, suppléante ;

- Mme Valérie Prou, enseignante titulaire d'un diplôme de l'enseignement spécialisé de la DES, suppléante ;

- M. Lionel Zannier, directeur d'école de la DES, suppléant.

ARTICLE 6-3 :

Inséré par arrêté n° 1246-2015/ARR/DJA du 13/08/2015, art.3

Remplacé par arrêté n° 1220-2018/ARR/DJA du 09/05/2018, art.6

Remplacé par arrêté n° 865-2019/ARR/DJA du 29/03/2019, art.3

(073-2) A la commission de circonscription pour l'enseignement primaire 3 (CCEP 3), sont désignés en qualité de personnes qualifiées :

- Dr Anne Renard, médecin de santé scolaire de la DPASS, titulaire ;

- Dr Catherine Grangeon, médecin responsable de la protection maternelle et infantile de la DPASS,

- Dr Henri Cheringou, médecin responsable de la médecine scolaire de la DPASS, suppléant ;

- Dr Catherine Blanc-Rossignol, médecin de la protection maternelle et infantile de la DPASS,

titulaire ;

- Mme Carole Toucheboeuf, assistante sociale au service de l'action sociale de la DPASS, titulaire ;

- Mme Anne-Claude Butez, psychologue scolaire de la DES, titulaire ;

- Mme Marie-Béatrice Lee, enseignante titulaire d'un diplôme de l'enseignement spécialisé de la DES, titulaire ;

- Mme Laurence Autin, directrice d'école de la DES, titulaire ;

suppléante ;

- Mme Frédérique Yamamoto, éducatrice spécialisée, conseillère technique au service de l'action sociale de la DPASS, suppléante ;

- M. Rodolphe Madeleine, psychologue scolaire, suppléant ;

- M. Cyril Ragonneau, enseignant titulaire d'un diplôme de l'enseignement spécialisé de la DES, suppléant ;

- M. Werner Stergios, directeur d'école de la DES, suppléant.

ARTICLE 6-4 :

Inséré par arrêté n° 1246-2015/ARR/DJA du 13/08/2015, art.3

Remplacé par arrêté n° 1220-2018/ARR/DJA du 09/05/2018, art.7

Remplacé par arrêté n° 865-2019/ARR/DJA du 29/03/2019, art.4

(073-2) A la commission de circonscription pour l'enseignement primaire 6 (CCEP 6), sont désignés en qualité de personnes qualifiées :

- Dr Henri Cheringou, médecin responsable de la médecine scolaire de la DPASS, titulaire ;

- Dr Catherine Grangeon, médecin responsable de la protection maternelle et infantile de la DPASS, titulaire ;

- Mme Sophie Ganguta, assistante sociale au service de l'action sociale de la DPASS, titulaire ;

- M. Tony Torres de Mingo, psychologue scolaire de la DES, titulaire ;

- Mme Stéphanie Caratini, enseignante titulaire d'un diplôme de l'enseignement spécialisé de la DES, titulaire ;

- M. Jérôme Lafenêtre, directeur d'école de la DES, titulaire ;

- Dr Anne Renard, médecin de santé scolaire de la DPASS, suppléante ;

- Dr Catherine Blanc-Rossignol, médecin de la protection maternelle et infantile de la DPASS, suppléante ;

- Mme Julie Dusart, assistante sociale à l'unité provinciale d'actions sociales (UPASS) de Thio de la DPASS, suppléante ;

- Mme Célia Bron, psychologue scolaire de la DES, suppléante ;

- M. Antoine Marsaud, enseignant titulaire d'un diplôme de l'enseignement spécialisé de la DES, suppléant ;

- M. Aurélien Charuel, directeur d'école de la DES, suppléant.

ARTICLE 6-4-1 :

Inséré par arrêté n° 3339-2017/ARR/DJA du 15/01/2018, art.4

Modifié par arrêté n° 2047-2018/ARR/DJA du 01/06/2018, art.1

(291) A la commission consultative de la tenue commune, sont désignés :

En qualité de représentants des parents d'élèves :

- Mme Cynthia Naran, membre de l'association des parents d'élèves de l'école Frédéric Louis Dorbritz ;

- Mme Peggy Leboss, membre de l'association des parents d'élèves du groupe scolaire Alphonse Dillenseger ;
- Mme Aurore Darmizin, membre de l'association des parents d'élèves de l'école Serge Laigle.

En qualité de représentants des directeurs et enseignants :

- M. Christian Brouard, membre du groupe scolaire Alphonse Dillenseger ;
- Mme Carole Djekic, directrice de l'école François Griscelli ;
- Mme Jacqueline Maperi, membre du groupe scolaire de Thio.

ARTICLE 6-4-2 :

Inséré par arrêté n° 3759-2018/ARR/DJA du 01/10/2018, art.1

(054) Au jury d'examen des dossiers des candidats au prix d'encouragement à la recherche sont désignés :

- M. Patrice Dunoyer, chargé de mission Recherche-développement et transition énergétique auprès du secrétaire général de la province Sud ;

Et

- M. François Mademba-Sy administrateur à l'agence de développement économique de la Nouvelle-Calédonie (ADECAL).

**TITRE III – SECTEUR DE L'HABITAT, DE L'URBANISME
ET DE L'AMENAGEMENTR DU TERRITOIRE**

(Titre inséré par arrêté n° 2617-2015/ARR/DJA du 09/11/2015, art.1)

ARTICLE 6-5 :

Inséré par arrêté n° 2617-2015/ARR/DJA du 09/11/2015, art.1

Remplacée par arrêté n° 3339-2017/ARR/DJA du 15/01/2018, art.5

(088) A la commission provinciale d'urbanisme commercial (CPUC), sont désignés :

En qualité de personne qualifiée en matière d'aménagement du territoire ou de protection de l'environnement :

- Mme Caroline Rantien, déléguée de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), titulaire.

En qualité de représentant des associations de consommateurs :

- Mme Luce Lorenzin, présidente de l'association UFC Que Choisir, titulaire.

ARTICLE 6-5-1:

Inséré par arrêté n° 3339-2017/ARR/DJA du 15/01/2018, art.6

Remplacé par arrêté n° 4106-2018/ARR/DJA du 30/10/2018, art.1

(007) A l'office pour l'amélioration des logements (OPAL), sont désignés en qualité de personnes qualifiées :

Au conseil d'administration :

- Mme Mireille Münkel, titulaire ;
- M. Benoit Saint-Omer, titulaire ;
- Mme Marie Benzaglou, titulaire.

A l'assemblée générale :

- Mme Mireille Münkel, titulaire ;

- M. Benoit Saint-Omer, titulaire ;
- Mme Marie Benzaglou, titulaire.

ARTICLE 6-5-2:

Inséré par arrêté n° 3339-2017/ARR/DJA du 15/01/2018, art.7

(045) Au comité d'aménagement et d'urbanisme de la province Sud (CAUPS), sont désignés :

En qualité de représentant des associations de protection de l'environnement :

- le président de l'association ensemble pour la planète (EPLP) ou son représentant ;
- le président de l'association UFC-que Choisir Nouvelle-Calédonie ou son représentant ;
- le président de l'association droit au vélo Nouvelle-Calédonie ou son représentant.

En qualité de personne qualifiée en matière d'aménagement du territoire :

- M. Benoît Naturel, titulaire.

TITRE IV – SECTEUR DE LA CULTURE

(Titre inséré par arrêté n° 364-2017/ARR/DJA du 16/02/2017, art.1)

ARTICLE 6-6 :

Inséré par arrêté n° 364-2017/ARR/DJA du 16/02/2017, art.1

(111) Au jury du dispositif de la bourse d'enseignement artistique, sont désignés en qualité de personnes qualifiées aux catégories de concours relatifs :

- **aux arts visuels :**
 - Mme Lydie Gardet, titulaire ;
 - M. Petelo Tuilalo, suppléant ;
- **au chant ou à la musique :**
 - M. Jean-Pierre Cabée, titulaire ;
 - M. Sacha Terrat, suppléant ;
- **à la danse :**
 - M. Sthan Kabar-Louët, titulaire ;
 - M. Richard Digoué, suppléant ;
- **au théâtre :**
 - M. Stéphane Piochaud, titulaire ;
 - Mme Lucie Dorio, suppléante ;
- **à l'audiovisuel :**
 - M. Terence Chevrin, titulaire ;
 - Mme Jeanne Vassard, suppléante ;
- **au cirque :**
 - M. Stéphane Legrand, titulaire ;
 - Mme Pascale Legrand, suppléante.

ARTICLE 6-6-1 :

Inséré par arrêté n° 3339-2017/ARR/DJA du 15/01/2018, art.8

(172) Au sein du jury des aides à la création artistique:

- désignation de MM. Pételo Tuilalo et Henri Gama qui siègent au jury lorsqu'ils se prononcent sur le versement d'une aide à la création en arts visuels ou d'une aide à l'exposition ;
- désignation de MM. Jean-Brice Peirano et Manuel Castejon qui siègent au jury lorsqu'ils se prononcent sur le versement d'une aide à l'accompagnement à l'écriture et d'une aide à l'édition ;

- désignation de M. Evarist Wayaridri et de Mme Alexandra Gardner qui siègent au jury lorsqu'ils se prononcent sur le versement d'une aide à la création musicale ;
- désignation de Mmes Corinne Cumenal et Hélène Singer qui siègent au jury lorsqu'ils se prononcent sur le versement d'une aide à la réalisation de courts-métrages.

ARTICLE 6-6-2 :

Inséré par arrêté n° 3339-2017/ARR/DJA du 15/01/2018, art.9

(156) Au sein de la commission de financements des projets de décoration ou d'aménagement paysager sont désignés :

En tant que propriétaire de galerie d'art ou de critique d'art :

- M. Albert Aude.

En tant que conseiller paysagiste :

- Mme Véronique Menet.

TITRE V – SECTEUR DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

(Titre inséré par arrêté n° 3339-2017/ARR/DJA du 15/01/2018, art.10)

ARTICLE 6-7 :

Inséré par arrêté n° 3339-2017/ARR/DJA du 15/01/2018, art.10

(112) Au groupement d'intérêt économique Nouvelle-Calédonie Tourisme Point Sud (GIE NCTPS), est désigné en qualité de personne qualifiée :

- M. Thomas Barguil, directeur général du Sheraton New Caledonia Deva Resort and Spa, titulaire.

TITRE VI – SECTEUR DE L'ENVIRONNEMENT

(Titre inséré par arrêté n° 3339-2017/ARR/DJA du 15/01/2018, art.11)

ARTICLE 6-8 :

Inséré par arrêté n° 3339-2017/ARR/DJA du 15/01/2018, art.11

(060) Sont désignées membres du comité pour la protection de l'environnement (CPPE) les représentants des cinq associations pour la protection de l'environnement suivantes :

- l'association World Wildlife Fund (WWF) en Nouvelle-Calédonie ;
- l'association Ensemble pour la planète (EPLP) ;
- l'association Action biosphère ;
- l'association Conservation International (CI) en Nouvelle-Calédonie ;
- l'association Comité de gestion de la Zone côtière Ouest (ZCO) de la Nouvelle-Calédonie.

ARTICLE 6-8-1 :

Inséré par arrêté n° 3536-2018/ARR/DJA du 02/10/2018, art.1

(080) A la commission des ressources marines, sont désignés en qualité de représentants des services techniques dans le domaine des pêches maritimes et de l'aquaculture :

- M. Bernard FAO, responsable du bureau des pêches au sein du département de l'aquaculture et des pêches de la DDR, titulaire ;

- M. Thomas TIBURZIO, responsable du département de l'aquaculture et des pêches de la DDR, suppléant.

ARTICLE 6-9 :

Inséré par arrêté n° 3339-2017/ARR/DJA du 15/01/2018, art.12

Modifié par arrêté n° 1220-2018/ARR/DJA du 09/05/2018, art.8-1°, 2°, 3° et 4°

(216) Sont désignées pour siéger dans les commissions d'agrément de chaque filière de gestion des déchets réglementées par la province Sud, les personnes dont les noms figurent ci-après :

A la commission d'agrément de la filière des huiles usagées :

- MM. René Fere et Marc Delahaye, en tant que représentants des producteurs de la filière ;
- M. Patrick Bellenguez, en tant que représentant des distributeurs de la filière ;
- M. Angelo Doom, en tant que représentant des collecteurs de la filière ;
- Mme Jeanie Forno et M.Frédéric Bart, en tant que représentantes des exploitants d'installations de traitement des déchets de la filière ;
- M. Daniel Houmbouy, en tant que représentant de la chambre de commerce et d'industrie ;
- Mme Martine Cornaille, en tant que représentante des associations de protection de l'environnement ;
- Le président de l'Union fédérale des consommateurs QUE CHOISIR de Nouvelle-Calédonie (UCF NC) ou son représentant, en tant que représentante des associations de défense des consommateurs.

A la commission d'agrément de la filière des véhicules hors d'usage :

- M. Laurent Jeandot et Mme Nathalie Loquet, en tant que représentants des producteurs de la filière ;
- M. Yan-Alexis Chatain, en tant que représentant des distributeurs de la filière ;
- M. Hiro Mattaliano et Mme Katia Leroux, en tant que représentants des exploitants d'installations de traitement des déchets de la filière ;
- M. Daniel Houmbouy, en tant que représentant de la chambre de commerce et d'industrie ;
- Mme Martine Cornaille, en tant que représentante des associations de protection de l'environnement ;
- Le président de l'Union fédérale des consommateurs QUE CHOISIR de Nouvelle-Calédonie (UCF NC) ou son représentant, en tant que représentante des associations de défense des consommateurs.

A la commission d'agrément de la filière des accumulateurs usagés au plomb :

- MM. Marc Delahaye et Yan-Alexis Chatain, en tant que représentants des producteurs de la filière ;
- M. Patrick Bellenguez, en tant que représentant des distributeurs de la filière ;
- MM. Hiro Mattaliano et Christian Commenge, en tant que représentants des exploitants d'installations de traitement des déchets de la filière ;
- M. Daniel Houmbouy, en tant que représentant de la chambre de commerce et d'industrie ;
- Mme Martine Cornaille, en tant que représentante des associations de protection de l'environnement ;
- Le président de l'Union fédérale des consommateurs QUE CHOISIR de Nouvelle-Calédonie (UCF NC) ou son représentant, en tant que représentante des associations de défense des consommateurs.

A la commission d'agrément de la filière des pneumatiques :

- MM. Lionel Labescat et Yan-Alexis Chatain, en tant que représentants des producteurs de la filière ;
- M. Didier Domergue, en tant que représentant des distributeurs de la filière ;
- MM. Nicolas Bruel et Hiro Mattaliano, en tant que représentants des exploitants d'installations de traitement des déchets de la filière ;
- M. Daniel Houmbouy, en tant que représentant de la chambre de commerce et d'industrie ;
- Mme Martine Cornaille, en tant que représentante des associations de protection de l'environnement ;
- Le président de l'Union fédérale des consommateurs QUE CHOISIR de Nouvelle-Calédonie (UCF NC) ou son représentant, en tant que représentante des associations de défense des consommateurs.

A la commission d'agrément de la filière des piles et accumulateurs :

- M. Jean-Louis Morueta et Mme Sarah Lavergne, en tant que représentants des producteurs de la filière ;
- M. Didier Beaumont, en tant que représentant des distributeurs de la filière ;
- M. Christian Commenge et Mme Jeanie Forno, en tant que représentants des exploitants d'installations de Traitement des déchets de la filière ;
- M. Daniel Houmbouy, en tant que représentant de la chambre de commerce et d'industrie ;
- M. Serge Raoul, en tant que représentant des associations de protection de l'environnement ;
- Le président de l'Union fédérale des consommateurs QUE CHOISIR de Nouvelle-Calédonie (UCF NC) ou son représentant, en tant que représentante des associations de défense des consommateurs.

A la commission d'agrément des déchets d'équipements électriques et électroniques :

- Mme Sarah Lavergne et M. Patrick Lambert, en tant que représentants des producteurs de la filière ;
- M. Gilles Klaus, en tant que représentant des distributeurs de la filière ;
- MM. Hiro Mattaliano et Christian Commenge, en tant que représentants des exploitants d'installations de traitement des déchets de la filière ;
- M. Philippe Pironne, en tant que représentant de la chambre de commerce et d'industrie ;
- Mme Martine Cornaille, en tant que représentante des associations de protection de l'environnement ;
- Le président de l'Union fédérale des consommateurs QUE CHOISIR de Nouvelle-Calédonie (UCF NC) ou son représentant, en tant que représentante des associations de défense des consommateurs.

ARTICLE 6-10 :

Inséré par arrêté n° 3339-2017/ARR/DJA du 15/01/2018, art.13

Modifié par arrêté n° 1220-2018/ARR/DJA du 09/05/2018, art.9

(273) Au comité de suivi du schéma provincial de gestion des déchets sont désignés :

En qualité de représentant d'une association déclarée ayant pour objet la protection de l'environnement :

- Mme Jacqueline Deplanque, titulaire ;
- Mme Dominique Flaugnatti, suppléante.

En qualité de représentant d'une association déclarée ayant pour objet la défense des consommateurs :

- Le président de l'Union fédérale des consommateurs QUE CHOISIR de Nouvelle-Calédonie (UCF NC) ou son représentant.

TITRE VII – SECTEUR DES SPORTS

(Titre inséré par arrêté n° 3339-2017/ARR/DJA du 15/01/2018, art.14)

ARTICLE 6-11 :

Inséré par arrêté n° 3339-2017/ARR/DJA du 15/01/2018, art.14

(115) Au Haut conseil du sport calédonien, est désigné en raison de sa qualité professionnelle :

- M. Philippe Le Poul, directeur de la jeunesse et des sports la province Sud (DJS), titulaire.

TITRE VIII – SECTEUR DU DÉVELOPPEMENT RURAL

(Titre inséré par arrêté n° 1544-2018/ARR/DJA du 11/04/2018, art.1)

ARTICLE 6-12 :

Inséré par arrêté n° 1544-2018/ARR/DJA du 11/04/2018, art.1

(322) Au comité de pilotage « Au fil de l'eau » du CRESICA sont désignés

- M. Philippe Bonnefois, chef du service de la sylviculture et de l'eau et de la lutte contre l'érosion de la direction du développement rurale (DDR), titulaire ;
- Mme Gwenaëlle Bourret, responsable du département de la ressource en eau de la direction du développement rurale (DDR), titulaire.

ARTICLE 7 :

Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le commissaire délégué de la République, publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie et notifié aux intéressés.